



La position du CPSFV sur :

## La période d'ouverture de la pêche de la truite

Pour les truites, la fenêtre temporelle de reproduction se situe entre les mois de novembre à février avec un pic en décembre.

En fonction de la température de l'eau, l'émergence de l'alevin hors de la frayère interviendra environ 4 mois plus tard.

- ⇒ Afin que les truites puissent se remettre de la période hivernale et se refaire des forces,
- ⇒ afin que les pêcheurs ne piétinent pas les alevins encore cachés sous les graviers de la frayère où ils sont nés.

le CPSFV émet le vœu que la date d'ouverture de la pêche en première catégorie soit repoussée d'au moins deux semaines, soit fin mars.

En contrepartie, et pour ne pas trop pénaliser les pêcheurs, la date de fermeture pourrait alors être repoussée d'autant, soit fin septembre, sachant que, pour ce qui concerne les adhérents du CPSFV, la pratique sans tuer est vivement recommandée.

Le mois de mars étant celui du début de la reproduction de l'Ombre commun, nous conforte dans notre vœu visant à modifier la date d'ouverture de la pêche de la truite.

